

Procès-verbal de la réunion du 8 Juin 2022

Du Conseil de la Vie Sociale

De l'EHPAD « Les Chênevis »

Etaient présents :

- **Collège des résidents :**
 - Madame Agnès BRUNEL, Titulaire
 - Madame Jeanine LAVILLE, Titulaire
 - Madame Edith MORDEFROY, Suppléante
 - Madame Andrée MOIROUD, Suppléante
 - Madame Renée VIALON, Titulaire

- **Collège des familles :**
 - Madame Joëlle LECHUGA, Titulaire
 - Monsieur Didier LAVILLE, Titulaire

- **Collège du personnel :**
 - Madame Caroline HOFMAN (Cadre de Santé), Titulaire
 - Madame Christine ACHON (Agent social), Suppléante

- **Représentant du Comité Syndical :**
 - Monsieur Bernard AUBY, Président du SISPA, Titulaire
 - Madame Anne-Marie CHARLES, Suppléante

- **Représentant de l'EHPAD « Les Chênevis » :**
 - Madame Dominique BUISSON, Adjoint Administratif
 - Madame Cécilia GONCALVES, Adjoint Administratif

Etaient excusés :

- **Collège des résidents :**
 - Madame Marie GAUCHER, Suppléante

- **Collège des familles :**
 - Monsieur Gilles BOILE, Titulaire
 - Monsieur Patrick LEPINE, Suppléant
 - Madame Catherine CLARIS, Suppléante

- **Représentant du Comité Syndical :**
 - Madame Dominique BALICHARD, Suppléante
 - Madame Maryse SOARES, Suppléante

Ordre du jour :

- ✚ Approbation du compte rendu de la réunion du 7 décembre 2021,
- ✚ Les évolutions législatives des CVS,
- ✚ Suivi du plan de relance au quotidien,
- ✚ Suivi du projet ESMS « Numérique »,
- ✚ Point sur la situation sanitaire,
- ✚ Informations diverses.

Monsieur Bernard AUBY, Président du SISPA ouvre la séance, à 16h05.

- Approbation du compte rendu de la réunion du 7 décembre 2021

Suite à un oubli, le compte rendu n'a pas été joint aux convocations. Il est distribué ce jour. Il est proposé de le lire et de valider à la prochaine réunion.

- La mutation des Conseils de la Vie Sociale

Les conseils de la vie sociale ont jusqu'au 1^{er} janvier 2023 pour appliquer les nouvelles modalités de fonctionnement. Ces évolutions renforcent leur rôle dans la vie des établissements. Les modifications sont nombreuses et appellent à une véritable refonte du dispositif aussi bien dans sa composition que dans le champ de ses interventions :

Nouvelle composition

Le CVS doit comprendre obligatoirement :

- 2 représentants des personnes accompagnées
- 1 représentant élu des professionnels de l'établissement
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire

Le CVS peut comprendre sous la réserve que la nature de l'établissement le justifie:

- 1 représentant du groupement des personnes accompagnées
- 1 représentant des familles ou des proches aidants des personnes accompagnées
- 1 représentant des représentants légaux des personnes accompagnées
- 1 représentant mandataires judiciaires à la protection des majeurs, 1 représentant des bénévoles
- Le médecin coordonnateur
- 1 représentant des membres de l'équipe médico-soignante

Le nombre de représentants de personnes accueillies, d'une part, et de leurs familles ou de leurs représentants légaux d'autre part, doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du Conseil.

Nouvelles missions

Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service notamment sur les droits et libertés des personnes accompagnées, sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation socio culturelle et les prestations proposées par l'établissement ou services, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux, les relogements prévus en cas de travaux ou de fermeture, l'animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prise en charge.

Le CVS est associé à l'élaboration ou à la révision du projet d'établissement ou du service, en particulier son volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.

Le CVS est entendu lors de la procédure d'évaluation, informé des résultats et associé aux mesures correctrices à mettre en place.

Peuvent demander à assister aux débats :

- Un représentant élu de la commune d'implantation de l'activité ou un représentant élu d'un groupement de coopération intercommunal
- Un représentant du Conseil Départemental
- Un représentant de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation
- Un représentant du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie
- Une personne qualifiée
- Le représentant des droits

Le Comité Syndical sera amené à délibérer sur la composition afin de proposer de nouvelles élections. Les personnes souhaitant rejoindre le Conseil de la Vie Sociale, sont appelés à se manifester dès maintenant.

- Suivi du plan de relance au quotidien

Pour rappel, dans le cadre du Plan D'Aide à l'investissement au quotidien, il a été attribué une somme forfaitaire de 21 155,75 € pour l'EHPAD « Les Chênevis ».

Notre projet répond à deux enjeux : prévenir les chutes des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer et prévenir l'apparition des troubles musculo-squelettiques chez le personnel infirmier.

Pour y répondre nous avons acheté sept lits « Alzheimer » et trois chariots de médicaments et soins dont deux qui sont motorisés. Les chariots ont été livrés et mis en service le mois dernier ; les infirmières sont ravies (9 155,52 €). Les lits sont en commande et seront livrés prochainement (13 142,78 €).

Le montant de nos achats étant supérieur aux crédits alloués (22 298,30 €), l'établissement participera au financement à hauteur de 1 142,55 €.

Une deuxième phase est normalement prévue.

- Suivi du projet ESMS « Numérique »

L'EHPAD « Les Chênevis » a souhaité s'intégrer à l'appel à projet « ESMS Numérique » lancé par l'ARS et piloté par l'EHPAD « Les papillons d'or » de Courpière. De nombreux EHPAD se sont regroupés (44) et associés dans une dynamique de complémentarité avec les établissements de santé afin de pouvoir acquérir et/ou améliorer leur Dossier Usager Informatisé (DUI).

Dans le cadre de l'appel à projet de la CNSA « ESMS Numérique », un financement est prévu pour la mise en conformité ou l'acquisition d'un Dossier Usager Informatisé (DUI). L'enveloppe demandée permettra de couvrir les frais d'acquisition et/ou de mise en conformité, la mise en œuvre du DUI pour la première année et le matériel nécessaire à son fonctionnement.

L'installation du wifi dans l'établissement s'est déroulée au mois de mars. Il est fonctionnel. Dans les prochaines, l'entreprise doit intervenir afin d'installer un boîtier de connexion pour le grand public (commandé le 27/04/2022 mais non réceptionné ce jour). Ainsi le Wifi sera accessible par tous.

La prochaine étape est l'acquisition du logiciel qui devrait se dérouler au premier trimestre 2023.

La deuxième phase concerne l'acquisition du logiciel. Le montant alloué est normalement de 25 000,00 €.

- Point sur la situation sanitaire

- 18 Membres du personnel ont été testés positifs entre le 6 décembre 2021 et le 13 avril 2022.

- 15 Résidents ont été testés positifs entre le 31 décembre 2021 et le 14 avril 2022.

Depuis le 14 avril, nous n'avons pas eu d'autres cas.

- La campagne de rappel de vaccination pour les résidents éligibles doit être mise en place. Nous disposons de doses de vaccins. Les résidents souhaitant être vaccinés doivent se rapprocher de nos équipes. Dans tous les cas de figure une campagne de rappel sera organisée à l'échelle de l'établissement à la rentrée prochaine. Ce rappel n'est pas obligatoire. L'avis des résidents et des familles pour les résidents dans l'incapacité de s'exprimer sera pris en compte.

- A ce jour, les visites au sein de l'EHPAD ne sont plus su rendez-vous mais restent limitées à deux visiteurs avec port du masque. Le Pass sanitaire est vérifié par un lecteur à l'entrée. La validation de ce dernier conditionne l'ouverture de la porte. Les familles présentes font part de leur satisfaction face à ce nouveau dispositif. Ainsi ils peuvent venir plus librement voir leur parent.

- La fête traditionnelle de l'été sera organisée le mercredi 23 juin 2022. Le nombre de participants sera limité à deux personnes par famille. Au vu du contexte, il sera demandé de respecter les gestes barrières du mieux possible.

- Enfin, à l'occasion des dix ans de l'EHPAD, une journée sera organisée le 29 juin 2022 au sein de l'EHPAD. L'ensemble des familles est convié à cette manifestation. Les enfants sont les bienvenus. Là encore, il faudra respecter les gestes barrière.

- Informations diverses

Réponses aux questions de la dernière séance

Lors de la dernière réunion il a été demandé à ce que la glace à la sortie du parking des visiteurs soit changée. La demande a été faite auprès de la Mairie d'Aulnat et est en cours de traitement.

🚧 EPRD 2022

Lors du Comité Syndical du 21 octobre 2021, l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2021 proposé, a été approuvé à l'unanimité, sous réserve de l'avis des autorités de tarification.

Par courrier, le Conseil Départemental a communiqué les nouveaux tarifs applicables en Hébergement et Dépendance de l'E.H.P.A.D. « Les Chênevis ».

TABLEAU RECAPITULATIF DU PRIX DE JOURNEE 2022

	Prix de journée 2021 retenu	Prix de journée 2022 retenu	Evolution en euros	Evolution en %
Prix de journée Hébergement	62,33 €	63,40* €	+ 1,07 €	+ 1,72 %
-60 ans	78,55 €	80,06 €	+ 1,51 €	+ 1,92 %
GIR 1 - 2	19,11 €	20,24 €	+ 1,13 €	+ 5,91 %
GIR 3 - 4	12,13 €	12,85 €	+ 0,72 €	+ 5,94 %
GIR 5 - 6	5,15 €	5,45 €	+ 0,30 €	+ 5,83 %

*Au regard de l'article R.314-35 du code de l'action sociale et des familles relatif à la non rétroactivité des tarifs, à partir du 1^{er} mai 2022, le prix de journée hébergement est fixé à 63,53 € et le prix de journée des résidents de moins de 60 ans est fixé à 80,18 €.

🚧 Plan canicule appliqué à partir du 1^{er} juin 2022

Ce document, également nommé Plan Bleu, doit permettre la mise en œuvre rapide et cohérente des moyens indispensables à l'E.H.P.A.D. « Les Chênevis » pour faire face efficacement à la gestion d'une crise quelle que soit sa nature, notamment dans le cadre d'une canicule.

Le plan Bleu est mis en œuvre par la Direction de l'établissement, ou son représentant, en cas de crise interne à l'établissement, ou à la demande du Préfet de département lors du déclenchement du dispositif d'alerte.

Depuis l'été 2003, un plan national de prévention canicule est activé chaque année, à partir du 1^{er} juin et jusqu'au 30 septembre, pour les personnes âgées les plus isolées et fragiles, particulièrement exposées en cas de hausse durable des températures.

Le Plan National Canicule (P.N.C.), mis en place par le gouvernement fait obligation à toutes les institutions accueillant des personnes âgées d'instaurer un « Plan Bleu ».

Le Plan bleu est porté à connaissance de tous les agents de l'établissement, plusieurs exemplaires sont à leur disposition.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan canicule, une organisation particulière est appliquée : relevé quotidien des températures (différents lieux chambre témoin, frigos...), prise en charge et surveillance rapprochée des résidents (tenues plus légères, alerter en cas d'altération de l'état général, rafraîchissement de l'établissement (fermeture des fenêtres et des volets, l'aération des chambres et des locaux, mise en route de la climatisation et des rafraîchisseurs dans les lieux de vie...).

Par ailleurs, trois tours de boissons sont organisés dans la journée en plus de l'hydratation quotidienne :

- **A 10h** : un tour de boissons, avec eaux gazeuses et sirops en alternance avec des pots de glace, du lundi au dimanche.
- **A 15h30** : Lors du goûter : Smoothie, salade de fruits, eaux aromatisées, jus de fruits frais seront proposés en plus du goûter basique.
- **A 18h/18h30** : un « apéritif » sera préparé par la cuisine (limonade + sirop divers) à servir avant le repas pour ajouter une boisson supplémentaire à la boisson habituellement servie pendant le repas.

Un bac « Pot'Agé » a été installé avec des plantes aromatiques. Elles sont utilisées pour aromatiser les préparations.

🚧 Remarques des élus

- Mme Moiroud se demande s'il serait possible de créer une boutique au sein de l'établissement pour pouvoir bénéficier des produits de première nécessité. C'est une idée intéressante qui va être étudiée.

Par ailleurs, elle demande si il serait possible d'aménager la terrasse à l'étage qui est actuellement inexploitable car elle est en plein soleil.

- Mme Lechuga souhaite souligner l'implication de l'équipe en place au Cantou rouge. Elle a remarqué une stabilité des équipes, des animations régulières... Elle souhaiterait également qu'une étude soit menée pour aménager la terrasse du cantou rouge.

La séance a été levée à 17h05.

Mme Agnès BRUNEL
La Présidente.

